



Relevé de décisions de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2017

Etaient convoqués :

- MM. les Présidents des Clubs de Pro A et de Pro B ;
- MM. les Personnalités qualifiées de la LNB ;
- MM. les Représentants de la FFBB ;
- M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB ;
- M. le Représentant des Médecins des Clubs de PRO A et de PRO B ;
- M. le Représentant de l'Union Nationale des Arbitres ;
- M. le Représentant des Joueurs de Haut Niveau ;

▪ Etaient présents : Pro A

ANTIBES SHARKS
BOULAZAC BASKET (M&P)
ELAN CHALON (M&P)
CHAMPAGNE CHALONS REIMS
CHOLET BASKET
JDA DIJON BASKET (M&P)
BCM GRAVELINES DUNKERQUE
HYERES TOULON VAR B. (P)
LE MANS SARTHE BASKET
LIMOGES CSP SASP (M&P)
ASVEL LYON-VILLEURBANNE (M&P)
AS MONACO BASKET (M&P)
NANTERRE 92 SAS (M&P)
LEVALLOIS METROPOLITANS
E.B PAU-LACQ-ORTHEZ
STRASBOURG IG

Représentés par :

Frédéric JOUVE
Pierre BONNEAU
Remy DELPON
Michel GOBILLOT
Didier BARRE
Jean-Louis BORG
Christian DEVOS
Philippe LEGNAME
Christophe LE BOUILLE
Youri VERIERAS
Alain CLOUX
Paul MASSERON
Frédéric DONNADIEU
Jean-Pierre AUBRY
Didier REY
Martial BELLON

16 clubs présents ou représentés, soit 32 voix pour les votes.
2 clubs sont excusés : JL BOURG BASKET, LE PORTEL COTE D'OPALE

▪ Etaient présents : Pro B

AIX MAURIENNE SAVOIE BASK (P)
ADA BLOIS BASKET
ETOILE CHARLEVILLE-MEZIERES
HERMINE DE NANTES
POITIERS BASKET 86 (M&P)
ORLEANS LOIRET BASKET (M&P)
UJAP QUIMPER 29 (P)
CHORALE DE ROANNE (M&P)
SAINT CHAMOND BASKET
SLUC NANCY
JA VICHY-CLERMONT (P)

Représentés par :

Luc TORRES
Paul SEIGNOLLE
Luc TORRES
Jean-Luc CADIO
Dominique POEY
Vincent FONTAINE
Alain BERAL
Raphael GAUME
Roger PAOUR
Philippe DURST
Paul SEIGNOLLE

11 clubs présents ou représentés, soit 11 voix pour les votes.

7 clubs sont excusés : CAEN BASKET CALVADOS, ASC DENAIN VOLTAIRE P.H, A.L.M. EVREUX, FOS PROVENCE BASKET, STB LE HAVRE, LILLE METROPOLE BASKET, ROUEN METROPOLE BASKET,

• Les personnalités qualifiées désignées par les clubs :

Etaient présents : M. BERAL
M. CHIRON
M. LEMASSON
M. MULLER

Etaient absents excusés : M. BEYINA
M. DIOUMASSI
M. PHILIPPEAU

• Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :

Etait présent : M. JEHANNO

Etaient absents excusés : M. BARDERA
Mme NDONGUE

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : **5 soit 5 voix pour les votes.**

• Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :

Etait présent : M. LEGNAME

Etaient représentés : M. MERLIOT (représenté par M. MULLER)
M. VENDRAN (représenté par M. JEHANNO)

Etait absent excusé : M. SALMON

Nombre de membres de la FFBB présents ou représentés à cette Assemblée : **3 soit 6 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Etait présent : **M. RUIZ**

- **Le représentant des joueurs :**

Etait absent excusé : **M. PASSAVE**

- **Le représentant des arbitres :**

Etait absent excusé : **M. BRETAGNE**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Etait absent excusé : **M. RESTOUT**

- **Assistait à la réunion :**

M. Jean-Pierre SIUTAT

Président de la FFBB

Nombre d'autres représentants présents ou représentés à cette Assemblée : **1 soit 1 voix pour les votes.**

En application de l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si, au moins, la moitié des membres qui la composent, totalisant 50% du nombre total des voix, est présente ou représentée.

36 membres sur 54, représentant 55 voix sur 76 sont présents ou représentés (16 pouvoirs).

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Résolution n°1 :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 13 décembre 2017 approuve le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017 à l'unanimité.

Résolution n°2 : Approbation de la convention de délégation FFBB/LNB pour la période 2018/2021

Résultat des votes :

36 votants - 55 voix exprimées

Votes pour : 55 voix
Votes contre : 0 voix
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 13 décembre 2017 approuve à l'unanimité la convention de délégation FFBB/LNB pour la période 2018/2021.

*